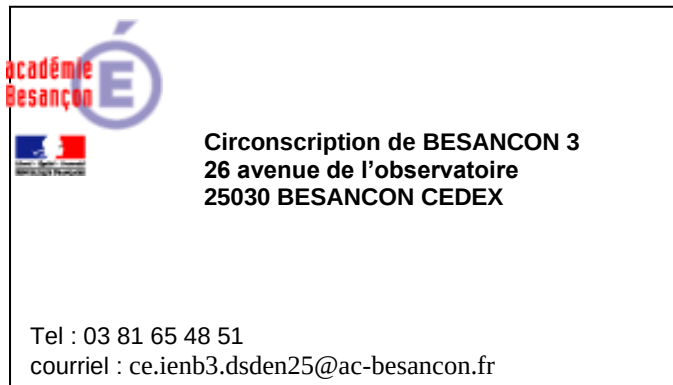




Besançon, le 25 septembre 2026

L'Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription de BESANCON 3

à

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs les Enseignants
des écoles de la Circonscription

A émarger par :

- Le directeur / La directrice
- TOUS les enseignants y compris les enseignants spécialisés du RASED et les psychologues de l'éducation nationale
- Les compléments de service
- Les brigades rattachés à une école

NOTE DE SERVICE N° 3

ECOLE POUR TOUS

SOMMAIRE

Ecole inclusive

À compter de cette rentrée scolaire, les dispositifs d'aide auprès des élèves s'enrichissent avec **l'implantation de deux PAS** dans la circonscription.

I- Suivi et accompagnement des élèves

- 1- Principes
- 2- Dispositifs d'aide

II- Fonctionnement du RASED

- 1- Fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
- 2- Modalités des prises en charge
- 3- Répartition des prises en charge

III- Fonctionnement Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

- 1- Présentation des binômes
- 2- Missions et fonctions du PAS

IV- Elèves intellectuellement précoces

V- Équipe mobile d'Aide à la Scolarisation (EMAS)

I- Suivi et accompagnement des élèves

Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 intitulé « Suivi et accompagnement des élèves »

1. Principes

Le décret « Suivi et accompagnement des élèves » contient les deux principes suivants :

- Accompagner tous les élèves dans leur parcours scolaire : « *quels que soient leurs besoins et leurs difficultés, tous les élèves sont accompagnés pédagogiquement tout au long de leur parcours scolaire.* »
- Développer le potentiel de tous les élèves : « *l'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite. Au sein de chaque cycle d'enseignement, des dispositifs appropriés sont mis en œuvre par l'équipe pédagogique pour prendre en compte les potentialités et les besoins de chaque élève.* ».

Le suivi et l'accompagnement des élèves sont assurés non seulement par l'enseignant au sein de la classe mais aussi par toute l'équipe d'école.

Dans ce sens, les conseils des maîtres sont consacrés aux actions et aux dispositifs développés dans l'école (différenciation pédagogique, APC pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissages dans les domaines fondamentaux, PPRE...).

2. Dispositifs d'aide

Il n'est pas une classe qui ne soit hétérogène. La difficulté inhérente au processus d'apprentissage doit être prise en compte par chaque enseignant dans une action quotidienne au sein de la classe. Tout en sachant que l'aide aux élèves est une affaire d'équipe d'école.

Les **activités pédagogiques complémentaires** (APC) représentent un soutien utile pour les difficultés non persistantes et non résistantes. Les **stages de réussite** complètent l'offre des APC. Il s'agit de pointer avec bienveillance ce qui fait obstacle aux apprentissages et de valoriser les réussites des élèves.

Les autres dispositifs d'aide selon l'analyse des besoins des élèves sont :

➤ PPRE

Circulaire n°2006-117 du 8 août 2006

Le **Programme Personnalisé de Réussite Educative** concerne les élèves identifiés en difficulté moyenne ou importante. Il est construit en équipe de cycle, en appui avec le RASED, afin de cibler des compétences et des connaissances. Le PPRE vise principalement les apprentissages fondamentaux.

L'équipe de cycle sélectionne précisément la/les compétences/connaissances prioritaires à renforcer (en nombre restreint) en Français ou en Mathématiques. Dans ce sens, un bilan sera à effectuer à l'issue d'une période bornée dans le temps de manière à anticiper :

- soit d'un arrêt du PPRE,
- soit du passage à une autre compétence à renforcer dans un nouveau PPRE.

La durée d'un PPRE doit d'être limitée dans le temps : une période scolaire au maximum.

Le formulaire est mis en ligne sur le site de circonscription.

➤ PAP

Circulaire n°2015-016 du 22 janvier 2015

Le **Plan d'Accompagnement Personnalisé** concerne les élèves présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble spécifique du langage et des apprentissages (TSLA).

Le PAP est mis en place après un avis du médecin scolaire avec l'accord de la famille. Il fait l'objet d'une réactualisation à chaque début d'année scolaire.

Un élève ne peut bénéficier à la fois d'un PPS, d'un PAP et d'un PPRE.

Pour les Enfants Intellectuellement Précoces (EIP) rencontrant des difficultés, un PAP-EIP peut être mis en place (voir la partie III).

➤ PAI

Le **Projet d'Accueil Individualisé** a pour objectif de permettre à des élèves ayant un traitement médical ou un protocole à suivre (maladie chronique, allergie, intolérance alimentaire...) de poursuivre une scolarité normale en prévoyant les aménagements de scolarité, le traitement médical et le protocole à suivre en cas d'urgence.

Le PAI est formalisé par le médecin scolaire ou le médecin de la PMI selon l'âge des élèves concernés.

➤ PPS

Le **Projet Personnalisé de Scolarisation** a pour objectif d'organiser le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et d'assurer la cohérence des accompagnements.

Le PPS est formalisé par la CDAPH.

Les suivis des élèves en ESS sont coordonnés par trois enseignants référents dont les noms et coordonnées n'ont pas changé au niveau de la circonscription :

Prénom, nom	Secteur de collège	Coordonnées
Fanny GALLET	Ecoles du secteur du collège Albert Camus	fanny.gallet@ac-besancon.fr 03.81.61.20.86 / 06.30.92.51.02
Sylvie MASSON	Ecoles du secteur de collège Pierre-Joseph Proudhon	sylvie.masson1@ac-besancon.fr 03.81.65.48.71 / 06.30.92.38.05
Sandra ALVES	Ecoles du secteur de collège René Cassin à Baume-les-Dames Ecoles du secteur de collège Aigrement à Roulans	sandra.alves@ac-besancon.fr 03.81.41.92.58 / 06.30.92.32.63

Les missions de l'enseignant référent

Il intervient principalement après décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et :

- accueille et informe l'élève et sa famille,
- transmet les bilans à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et à la famille,
- assure le lien avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et participe à l'évaluation des besoins,
- contribue à l'élaboration du PPS,
- réunit et anime l'équipe de suivi de scolarisation (ESS),
- veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du PPS,
- contribue à l'évaluation du PPS,
- assure la permanence des relations avec l'élève, sa famille sur l'ensemble du parcours de formation.

II- Fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

Circulaire n°2014 du 18 août 2014

1. Fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

Objectiver et comprendre les situations.

Cerner les besoins et les obstacles.

Croiser les approches.

- Enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (option E)
Il apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés importantes avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des apprentissages scolaires. Son action consiste à :
 - prévenir et repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique de cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves ;
 - apporter une remédiation pédagogique dans le cadre d'un projet d'aide spécialisé.

L'enseignant spécialisé accompagne les élèves en grande difficulté vers une prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe. Son intervention au cœur de la classe est une réelle plus-value.

- Psychologue de l'éducation nationale
Le psychologue de l'éducation nationale aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation.
Il aide à l'analyse particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il :
 - réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques,
 - analyse et interprète les données recueillies,
 - mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives.
 Lorsque cela paraît souhaitable, le psychologue peut conseiller à la famille une consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école et contribuer, avec l'accord de celle-ci, à la recherche d'une réponse adaptée.

2. Modalités des prises charges par le RASED (maître E, psychologue de l'éducation nationale)

L'organisation des actions du RASED s'opérera dans les écoles identifiées comme prioritaires et qui apparaissent dans le tableau ci-après.

La liste des écoles prioritaires ne concerne que les interventions des enseignantes spécialisées (option E). Les psychologues de l'éducation nationale peuvent intervenir sur toutes les écoles d'un même secteur de collège.

- Formulaire de demande d'aide du RASED

Une fiche de saisine est obligatoirement renseignée par l'école et adressée directement au RASED de secteur. Sans cette fiche renseignée en amont, aucune intervention ne sera effectuée.

L'enseignant de la classe ou l'équipe de cycle pose par écrit la nature des difficultés importantes à partir des observations objectives sur le temps de classe et de l'analyse des traces écrites de l'élève. Cette phase de mise à distance par écrit n'est pas du temps perdu et a plus d'efficacité que tout échange informel.

- Prise en charge d'élèves par l'enseignante spécialisée (option E)

Afin d'optimiser la réussite de la prise en charge, un temps d'observation en classe s'avère indispensable.

- Co-intervention de l'enseignant spécialisé (option E)

Lorsque des interventions de l'enseignant spécialisé sont actées au sein d'une école identifiée comme prioritaire, l'intervention du maître E dans une classe se justifie pour donner du sens à l'aide pédagogique. **Ces temps de co-interventions favorisent :**

- le croisement d'informations entre l'enseignant de la classe et le maître E, **notamment à partir du PPRE mis en oeuvre ;**
- la clarification de la nature et du contenu de l'aide aux élèves concernés (clarification pour l'élève des connaissances précises à convoquer, de procédures cognitives à utiliser...).

3. Répartition des interventions des enseignants spécialisés

Les prises en charge d'élèves rencontrant des difficultés importantes par les maîtres E sont centrées principalement sur le **cycle 2 tout au long de l'année scolaire. Le niveau de GS** est concerné à compter de janvier 2026. Pour le CM1 et le CM2, les membres du RASED sont à disposition pour apporter tout conseil par téléphone ou par courriel.

1^{er} trimestre (de septembre à décembre 2026)	Priorité donnée aux élèves en grande difficulté d'apprentissage : - CE2, CE1, - CP à partir du début du mois d'octobre
2^e trimestre (janvier, février, mars 2027)	Priorité donnée aux élèves en grande difficulté d'apprentissage : - CE1, CP, GS - éventuellement MS si possibilité
3^e trimestre (avril, mai, juin 2027)	Priorité donnée aux élèves en grande difficulté d'apprentissage : - CP, GS, CE1 - éventuellement MS si possibilité

Secteur et adresse bureau RASED	Noms des membres du RASED et coordonnées	Liste des écoles prioritaires pour les intervention de l'enseignant spécialisé (option E)
Secteur Camus EE Saint Claude, 9 rue J. Wyrsh, 25000 Besançon	Psychologue de l'éducation nationale TESTAULT Marie marie.marechal@ac-besancon.fr Enseignante spécialisée (option E) Sylvie BERODIER sylvie.berodier@ac-besancon.fr rasedb3.camus@ac-besancon.fr	- EP Montboucons - EE R. Delavaux, École Valentin ; EM R. delavaux, École Valentin (dès mars) - EE Saint Claude ; EM Saint Claude (dès janvier) - EM M. Marmier, Miserey Salines (dès mars) ; EE M. Marmier, Miserey Salines - EM Camus - EE A. de Saint Exupéry, Pirey
Secteur Proudhon EP Jean Zay, 97 rue des Cras, 25000 Besançon	Psychologue de l'éducation nationale Géraldine BLONDEAU geraldine.blondeau@ac-besancon.fr Enseignante (option E) Karine WINTREBERT karine.wintrebert@ac-besancon.fr	- EP Jean Zay - EP Condorcet (élémentaire) - EM E. Herriot ; EE E. Herriot - EM P. et M. Curie ; EE P. et M. Curie - EM Paul Bert ; EE Paul Bert - EP La Bruyère
Secteur Roulans EE Roulans, 33 grande rue, 25640 Besançon	Psychologue de l'éducation nationale COLLETTE Sarah sarah.collette@ac-besancon.fr Enseignante spécialisée (option E) Cécile CEDORGE cecile.cedorge@ac-besancon.fr	- EP Novillars - EE Deluz - EP Marchaux - EP Roulans - EP La Tour de Sçay - EE Pouligny Lusans - EP Saint Hilaire - Amagney/Vaire
Secteur Baume-Les-Dames EE Breuil, 1 avenue Leclerc, 25110 Baume-les-Dames	Psychologue de l'éducation nationale GRANDJEAN Régine regine.grandjean@ac-besancon.fr Enseignante spécialisée (option E) Faisant fonction MOUREY Élise (mardi, jeudi, vendredi) elise.oertel@ac-besancon.fr LAFOSSE Ludivine (lundi)	- EE Monts et Vallées - EM Monts et Vallées - EE Terreaux - EE Breuil - EP Autechaux - RPI Passavant, Aïssey, Saint Juan

III- Fonctionnement du Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

Circulaire du 1^{er} septembre 2025, BO n°33 du 4 septembre 2025

1. Présentation des binômes des PAS

Deux PAS sont implantés dans la circonscription. Chacun des deux PAS est constitué de deux personnes :

PAS Roulans pas.roulans@ac-besancon.fr	PAS Jean Zay pas.jeanzay@ac-besancon.fr
Toutes les écoles relevant des secteurs de collèges de Roulans et de Baume-les-Dames. Coordonnatrice enseignante : Éloïse CHARRIÈRE Coordonnateur éducateur : Laurent ADRIEN Bureau implanté à l'école primaire Henri Lamarche, Roulans	Toutes les écoles relevant des secteurs de collèges de A. Camus et P.-J. Proudhon, Besançon. Coordonnatrice enseignante : Élise SANCHEZ Coordonnatrice éducatrice : Valérie WILKOS Bureau implanté à l'école primaire Jean Zay, Besançon

2. Missions et fonctions du PAS

- Mission du PAS :

Le PAS n'est pas réservé qu'aux élèves ayant une reconnaissance de handicap mais est d'abord un service destiné à tous les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans les écoles, les collèges et les lycées.

Sa finalité est de fournir des réponses de première intention, rapides et adaptés, à tout élève qui rencontre une difficulté dans ses apprentissages ou son parcours scolaire. Les réponses peuvent être pédagogiques, éducatives ou médico-sociales.

- Six grandes fonctions du PAS :

- **Accueillir** - Recevoir les familles et les élèves à besoins particuliers.
- **Expertiser les besoins** - Analyser les besoins pédagogiques et éducatifs de l'élève en s'appuyant notamment sur le LPI.
- **Proposer des réponses** - Formuler des réponses adaptées.
- **Mobiliser des ressources** - Mobiliser des personnels de l'éducation nationale et/ou du médico-social.
- **Coordonner** - Mettre en réseau et coordonner les différents professionnels auprès de l'élève.
- **Assurer un suivi** - Suivre les sollicitations, les situations traitées et les réponses apportées.

Le PAS interviendra dans les écoles seulement si une fiche de saisine a été renseignée par l'école.

La fiche saisine renseignée par l'école doit être transmise à l'IEN via son secrétariat :

ce.ienb3.dsden25@ac-besancon.fr

IV- Elèves intellectuellement précoces (élèves à besoins particuliers)

Circulaire n°2007-158 du 17 octobre 2007 : parcours scolaire des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières à l'école et au collège

Un élève brillant n'est pas forcément un élève intellectuellement précoce.

En règle générale, un élève intellectuellement précoce ne présente pas de difficulté scolaire particulière. Toutefois, certains élèves intellectuellement précoces peuvent être en difficulté scolaire.

Qu'est-ce qu'un élève intellectuellement précoce ?

Les élèves intellectuellement précoces (EIP) ou à haut potentiel (HP) représentent 2,3% de la population scolaire. Le seul outil reconnu pour diagnostiquer le quotient intellectuel (QI) est déterminé à partir de tests tels que le WISC. Le seuil de 130 est le repère le plus communément admis.

Quels indicateurs d'identification ?

L'observation de plusieurs indicateurs parmi les suivants doit attirer l'attention des enseignants en équipe d'école avec les membres du RASED :

Particularités cognitives	Accès rapide au langage oral, vocabulaire riche et varié
	Acquisition rapide et parfois spontanée de la lecture
	Difficultés à entrer dans l'écrit (graphisme ou écriture malhabile, voire douloureuse)
	Décalage entre la production écrite et les performances verbales
	Grande facilité de mémorisation
	Pensée intuitive : l'élève donne un résultat sans pouvoir l'expliquer
	Irrégularité inexplicée des résultats
	Argumentation permanente, cohérente et pertinente
	Grande facilité de mémorisation
Particularités socio-affectives	Très bonnes capacités d'abstraction, recherche de la complexité
	Perception exacerbée des stimuli extérieurs
	Fortes sensibilité et réactivité affective, hyperémotivité
	Sens aigu de la justice, réaction vive face à l'injustice
	Difficulté à acquiescer les règles de communication en groupe
	Besoin de sens pour accepter les règles et les consignes
	Grand besoin de reconnaissance et de ses capacités
	Anxiété, sentiment d'être incompris, mésestime de soi
	En quête de la compagnie d'enfants plus âgés et des adultes
Particularités comportement/ personnalité	Potentiellement victime de harcèlement
	Curiosité et questionnement abondant ; élève très observateur
	Désir de savoir et de comprendre, pas nécessairement d'apprendre
	Imagination débordante, créativité
	Préoccupation existentielle en décalage avec l'âge de l'élève
	Sens de l'humour (maîtrise du second degré)
	Souvent désordonné, travail peu soigné ou perfectionniste invalidant.
	Participation active, parfois intempestive et critique
	Ennui pouvant aller jusqu'au refus de l'école et à l'état dépressif
	Capacité à faire plusieurs activités à la fois, donne l'impression de ne pas écouter
	Agitation, provocation, comportement parfois difficile, gestion malhabile de son agressivité
	Solitude, isolement, rejet fréquent par ses camarades
	Réticence face à l'entraînement et la répétition
	Préférence à travailler seul

Extrait du guide d'accompagnement pédagogique : scolariser des élèves intellectuellement précoces.

Quel protocole de travail en équipe d'école (Enseignants et psychologue de l'éducation nationale) ?

- 1- Prendre le temps de croiser et d'analyser les informations objectives suivantes :
 - a. Bilan psychométrique permettant d'avoir une mesure du QI qui doit être supérieur ou égal à 130.
 - b. Résultats des évaluations de classe, évaluations nationales, données inscrites dans le LSU.
 - c. Indicateurs relevés à partir du tableau donné ci-dessus.
 - d. Informations apportées par la famille.

Le parcours scolaire à l'école primaire de 8 ans permet d'éviter toute décision hâtive et inadaptée à la situation d'un élève potentiellement concerné.

- 2- Analyser l'ensemble de ces informations en Conseil de cycle avec un membre du RASED afin de définir s'il s'agit d'une précocité intellectuelle ou pas et la nature de l'action possible à mettre en place.
- 3- Transmettre les conclusions obtenues à l'IEN pour avis et **avant toute prise de décision effective d'une action.**
- 4- Trois possibilités d'action :

Première possibilité	Deuxième possibilité	Troisième possibilité
Différenciation pédagogique au sein de la classe (exemple : augmenter le nombre d'exercices de tâches complexes).	Elaboration d'un PAP-EIP permettant d'établir les adaptations pédagogiques à mettre en œuvre qui répondent aux besoins identifiés de difficultés scolaire/comportementale Le PAP EIP est mis en place après avis du psychologue de l'éducation nationale ou du médecin scolaire. Un formulaire PAP EIP est à disposition sur le site de circonscription.	Proposition d'un raccourcissement de cycle (passage anticipé). Proposition à envisager avec prudence en accordant une attention particulière à/aux : - résultats du bilan psychométrique ; - l'analyse des besoins de l'élève, d'un éventuel mal-être et de ses causes ; - connaissances et compétences scolaires, capacités à acquiescer rapidement des notions.

V- Présentation de l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)

L'EMAS est une **équipe médico-sociale** constituée d'un éducateur, d'un psychologue et d'un neuropsychologue. Equipe coordonnée par un chef de projet qui est Mme MINERVINI.

Elle intervient :

- auprès des équipes pédagogique et éducative : enseignants, AESH, ATSEM, service civique... ;
- auprès d'établissements scolaires du 1er degré (maternelle, élémentaire et primaire) et du 2nd degré (collège et lycée), publics ou privés scolarisant des élèves en situation de handicap quel qu'il soit, avéré ou suspecté non accompagné par un service médico-social (type SESSAD / IME).

Il n'y a pas d'intervention directe auprès de l'élève. Une intervention de l'EMAS est limitée dans le temps (de trois à quatre mois maximum).

Saisine de l'EMAS :

Le circuit de communication est le suivant : l'IEN de la circonscription transmet à l'EMAS le formulaire de saisine renseignée au préalable par l'école concernée. Dès réception par l'EMAS, celle-ci prend contact directement avec l'école.

L'Inspectrice de l'Education Nationale

Leïla BAÏRI